

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi d'ingénieur réseaux et télécoms au Département des ressources Numériques.

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au Département des Ressources Numériques, un emploi d'ingénieur réseaux télécoms, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- vous assurez l'administration, le pilotage, la sécurisation et la validation des évolutions du réseau filaire (dont fibre) et sans fil (dont hertzien – TETRA) de la métropole
- vous pilotez des projets numériques d'évolution d'infrastructures, dont ceux en relation avec les réseaux critiques

Décide,

Article 1 : L'emploi d'ingénieur réseaux télécoms au Département des Ressources Numériques est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum indice brut 395 et au maximum indice brut 826, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :
24 DEC. 2024

Fait à Nantes, le **23 DEC. 2024**

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL